



Manifeste pour le droit de la famille : Une belle occasion pour le nouveau gouvernement de passer à l'histoire !

Montréal, le 21 novembre 2018 – La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec profite de la sortie, aujourd'hui, d'un manifeste signé par huit ex-ministres en faveur d'une réforme du droit de la famille, pour réitérer sa demande auprès du nouveau gouvernement et particulièrement à la nouvelle ministre de la justice, de passer de la promesse électorale à la réalité et de lancer le plus tôt possible un vaste chantier sur le droit la famille. «*Le droit de la famille n'a pas été révisé depuis plus de 30 ans, alors que les réalités ont grandement changé ; le nouveau gouvernement doit donc agir* », souligne Mme Sylvie Lévesque, directrice générale de la FAFMRQ.

Le manifeste publié aujourd'hui témoigne encore une fois, de l'urgence de procéder à une réforme du droit de la famille de façon afin de mieux correspondre aux nouvelles réalités familiales. Il ne manque plus qu'une volonté politique. Bien que de changer un *Code civil* ne soit pas des plus populaire, nous considérons que les lois font une grande différence dans la vie des familles, particulièrement celles qui en ont le plus besoin. N'est-ce pas là une belle occasion de faciliter la vie des familles ?

Comme le souligne le manifeste, les enfants nés hors mariage, aujourd'hui majoritaires, sont bien moins bien traités que ceux dont les parents sont mariés. C'est d'ailleurs la position que la FAFMRQ a défendue jusqu'en Cour suprême dans la cause *Lola c. Éric*, à la sortie du rapport du comité consultatif sur le droit de la famille en 2015, ainsi que dans son mémoire présenté à la Commission citoyenne sur le droit de la famille de la Chambre des notaires en mai 2018.

Rappelons que la majorité des familles monoparentales étant dirigées par une femme, la protection des ex-conjointes, peu importe le type d'union, profiterait à toute la famille. La FAFMRQ croit que l'absence d'encadrement juridique des unions de fait prive les familles des mécanismes capables de leur assurer un niveau de vie équitable après la rupture des conjoints.

Rappelons d'ailleurs que le Québec est la seule province canadienne à ne pas reconnaître le droit alimentaire entre conjoints de fait. Paradoxalement, c'est au Québec que l'on retrouve le plus de conjoints de fait (près de 40% des couples vivent en union libre et plus de 60% des enfants québécois naissent hors mariage).

La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec existe depuis 1974. Sa mission est de défendre les droits et les intérêts des familles monoparentales et recomposées du Québec et de fournir un soutien à ses associations membres par des services de formation et d'information. La FAFMRQ regroupe une quarantaine d'associations membres à travers le Québec.

– 30 –

Renseignements : Sylvie Lévesque, directrice générale, (FAFMRQ), tél. : (514) 729-6666 / cel. : (514) 710-6661